

# IPECA

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR)

EXERCICE 2023

Approuvé par le Conseil d'administration du 4 avril 2024

# Synthèse

IPECA PREVOYANCE est leader sur les secteurs de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense (AED), protégeant près de 60% des salariés actifs et inactifs de ces secteurs. Afin de conforter sa position dans ces secteurs, l'Institution a défini ses orientations stratégiques, notamment en matière d'innovation pour répondre aux besoins de ses clients.

L'année 2023 est marquée par la croissance notable de l'exigence de fonds propres (SCR) qui augmente de plus de 13% comparé à 2022.

La dynamique positive du chiffre d'affaires, qui évolue de +10,2%, portant le montant des cotisations de l'Institution à 268,3 M€ et l'excellente tenue des marchés actions sont les deux facteurs explicatifs de cette évolution. Au 31 décembre 2023 le montant du SCR atteint 84,4 M€.

Face à cette forte évolution, les fonds propres prudentiels destinés à couvrir le besoin de solvabilité, ont progressé de 6%, s'établissant à 220,6 M€. Cette croissance plus limitée que celle du SCR entraîne une baisse de 18 points du ratio de solvabilité qui atteint 261% à fin 2023, contre 279% à fin 2022.

Au-delà des effets de valorisation prudentielle, l'Institution a maintenu une politique de redistribution de ses résultats auprès de ses participants sous forme d'action sociale, d'actions de prévention conduites par la MSAé et de services tels que la télémédecine et l'assistance qui sont associés aux garanties santé et prévoyance.

Ce choix a un impact sur le résultat et vient diminuer les éléments de couverture du besoin de solvabilité. Malgré l'augmentation de 32% du résultat, les 5,5 M€ d'augmentation de fonds propres sociaux restent insuffisants pour financer la totalité de la croissance des besoins en fonds propre et donc maintenir le ratio de solvabilité au niveau de celui de fin 2022.

Néanmoins, l'impact sur le ratio de couverture reste limité et permet à l'Institution de conserver des indicateurs de solvabilité solides, de demeurer dans son appétence au risque définie par le Conseil d'administration et de conserver une réelle capacité d'investissement et de développement.

*Dans le cadre de la mise en application du régime dit « Solvabilité 2 », IPECA PREVOYANCE a établi son Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) en application de l'article 53 de la directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009.*

*Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.*

Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de la séance du 4 avril 2024.

## Lexique :

AED	Aéronautique, Espace et Défense
AERAS	Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (donnée médicale sécurisée)
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AMSB/OAGC	Administration, management or supervisory body (en anglais) - OAGC en français (organe d'administration, de gestion et de contrôle)
BCAC	Bureau Commun d'assurances des collectives
BE	Best Estimate (Meilleure estimation)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CA	Conseil d'administration
CACEIS	Etablissement bancaire, filiale des groupes Crédit Agricole et Santander, spécialisé dans les services financiers aux sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, banques, brokers et grandes entreprises.
CIF	Conseiller en investissement financier
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CTIP	Centre technique des institutions de prévoyance
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of the treadway Commission (Référentiel de contrôle interne)
CQS	Crédit Quality Score (notation qualité de crédit sous Solvabilité 2 pour les actifs financiers)
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
Dampener	Effet « Dampener ». Mécanisme qui permet de moduler le choc actions
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) ou EIOPA en anglais (régulateur européen des assurances)
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais)
ETP	Equivalent temps plein
FDB	Future Discretionary Benefits
Fit and proper	Compétence et honorabilité
GIFAS	Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) est une fédération professionnelle créée en 1908 qui regroupe les entreprises du secteur aéronautique et spatiale
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LDA	Ligne d'Activité
Lob	Ligne d'activité en français (Line of business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
NSLT	Santé Non similaire à la vie
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPC	Organisme de Placement Collectif
ORSA	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

PCA	Plan de continuité d'activité
PCPC	Pratiques commerciales et de protection de la clientèle
PDD	Provision pour Dépréciation Durable
PEG	Provision d'Egalisation
PRI	Plan de reprise informatique
Private Equity	Fonds d'investissement sur des actifs non coté
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines => ou mettre en entier dans le texte
RRC	Rapport Régulier au Contrôleur
RSSI	Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
SC	Société Civile
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
SLT	Santé similaire à la vie
SI	Système d'Information
S2	Directive Solvabilité 2
TCN	Titre de Créance Négociable

# SOMMAIRE

<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b>	<b>6</b>
A.1. Activité	6
A.2. Résultats de souscription	9
A.3. Résultats des investissements	11
A.4. Résultats des autres activités	12
A.5. Autres informations	12
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>13</b>
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	13
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	16
B.3. Système de gestion des risques y compris EIRS	16
B.4. Système de contrôle interne	18
B.5. Fonction Audit interne	21
B.6. Fonction actuarielle	21
B.7. Sous-traitance	21
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>23</b>
C.1. Risque de souscription	24
C.2. Risque de marché	25
C.3. Risque de crédit (Contrepartie)	26
C.4. Risque de liquidité	26
C.5. Risque opérationnel	27
C.6. Autres risques importants	28

<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>29</b>
D.1. Actifs	29
D.2. Provisions techniques	31
D.3. Autres passifs	34
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	34
D.5. Autres informations	34
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	<b>35</b>
E.1. Fonds propres	35
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)	36
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	38
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	38
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	38
E.6. Autres informations	38
<b>F. ANNEXES</b>	<b>39</b>
F.1. Principaux états réglementaire QRT	39

# A. Activité et résultats

## A.1. Activité

### A.1.1. Description de l'organisme

IPECA PREVOYANCE, institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, a pris au 1<sup>er</sup> janvier 1999 la suite de l'activité d'assurance de personnes développée depuis 1947 dans la section prévoyance de l'Institution de retraite complémentaire IPECA.

Acteur à but non lucratif, l'Institution consacre l'intégralité de ses résultats à ses assurés.

Le siège social d'IPECA PREVOYANCE est situé au 5 rue Paul Barruel - 75740 PARIS Cedex 15, en France et avec l'identifiant SIRET du siège 384 496 493 00014.

L'Institution est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située au 4 place de Budapest - 75009 PARIS.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de l'Institution est le cabinet Grant Thornton, situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine.

### A.1.2. Entreprises liées

L'Institution détient la Société civile du 5 rue Barruel à 99,88 %, Cette SC est propriétaire du bâtiment abritant le siège social et les locaux pour le fonctionnement du service.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le GIE IPECA Gestion, dont IPECA PREVOYANCE est membre a changé de dénomination sociale sous l'intitulé IPECA MSAé. Ce GIE de moyens fournit l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

En mai 2023, a été créé IPECA Solutions (Société par Actions Simplifiée à associé Unique) détenue à 100% par l'Institution. Cette nouvelle entité a pour vocation de promouvoir et de mettre en place les solutions destinées aux entreprises adhérentes qui souhaitent enrichir leur dispositif d'amélioration de la santé, de la qualité de vie et des conditions de travail de leurs salariés.

### A.1.3. Activités et zones géographiques

Les activités d'IPECA PREVOYANCE reposent sur le développement des produits d'assurance santé, incapacité, invalidité et décès. Les adhérents et les prospects, en lien avec sa stratégie, sont essentiellement les entreprises du secteur de l'aéronautique, de l'espace et de la défense (AED).

Les principaux contrats sont des contrats collectifs. L'Institution propose également des produits individuels d'assurance aux anciens salariés.

L'activité est exercée sur le seul territoire français au plus près des bassins d'emploi du secteur : régions Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Pays de Loire, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Ile de France.

L'Institution protège 152 688 participants (couvrant 313 020 bénéficiaires) pour lesquels elle met en place, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs ayants droit, en direct ou en partenariat, des garanties multiples :

En prévoyance :

- décès : versement d'un capital, et éventuellement, d'une rente au conjoint et d'une rente d'éducation aux enfants ;
- arrêt de travail : versement en complément de la Sécurité sociale de prestations d'incapacité et de rente d'invalidité ;
- perte de licence : versement d'un capital ou d'indemnités journalières au personnel navigant des compagnies aériennes qui pour des raisons de santé ne sont plus en capacité d'exercer leur profession après une période d'inaptitude.

En santé :

- frais de santé : remboursement en complément de l'assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale) des frais médicaux et chirurgicaux du participant et de sa famille et indemnités journalières d'hospitalisation.

### A.1.4. Lignes d'activité

L'affectation des garanties aux lignes d'activité (ou LDA) est conduite en fonction de la nature des risques et la matérialité des garanties en respectant les indications de la Directive Solvabilité 2.

Les garanties d'IPECA PREVOYANCE sont réparties sur les lignes d'activités vie et non vie comme suit :

Classification	Ligne d'activité		Garanties
	N°	Description	
Vie	30	Contrats d'assurance vie avec participation aux bénéficiaires	Obsèques
	32	Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)	Décès Rente éducation Rente de conjoint
	36	Acceptation contrats d'assurance vie	Maintien décès
Santé Similaire à la Vie ("SLT")	33	Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé	Rente d'invalidité
	35	Acceptation rentes issues de contrats relatifs à des contrats santé	
Santé Non Similaire à la Vie ("NSLT")	1	Frais de soins de santé	Frais de santé Indemnités journalières d'hospitalisation
	13	Acceptation frais de soins de santé	Maintien frais de santé
	2	Perte de revenu	Incapacité de travail Décès accidentel
	14	Acceptation perte de revenu	Perte de licence



## **A.1.5. Opération importante ou tout autre événement survenu dans la période de référence**

**L'année 2023 a été marquée par le contexte économique et plus spécifiquement l'évolution des marchés financiers.**

La croissance du marché action a impacté positivement le rendement financier de l'Institution mais a accru son exposition au risque de marché.

La forte montée des taux directeurs de la BCE, en vue de juguler l'inflation, s'est traduite par une montée de l'indice de référence de détermination du taux technique de calcul des provisions (TME), entraînant une amélioration du résultat prévoyance.

Une inflation toujours élevée, se répercutant sur les frais de santé, et une évolution des comportements des assurés (positionnant la santé au premier rang de leurs préoccupations et adoptant des comportements de consommateurs) expliquent en grande partie le niveau historiquement élevé de la dérive de sinistralité en frais de santé constatée en 2023, de 6%. Celle-ci, limitée historiquement à 2,5%, avait amorcé une croissance en 2022 (3,2%).

**Plus spécifiquement à la vie de l'Institution, l'année 2023 a de plus été marquée par la création d'IPECA Solutions, (Société par Actions Simplifiée à associé Unique) détenue à 100% par l'Institution dans le but d'accompagner les entreprises dans leur politique de santé et de qualité de vie au travail.**

**Sur l'exercice 2023, l'Institution a poursuivi la modernisation de son modèle opérationnel, notamment par l'accroissement de la digitalisation de ses échanges avec ses assurés (conduisant progressivement à la suppression des échanges de documents sur support papier), et le recours à un nouvel opérateur de tiers payant pour augmenter le périmètre des services qui y sont associés (champ d'intervention, lutte contre la fraude).**

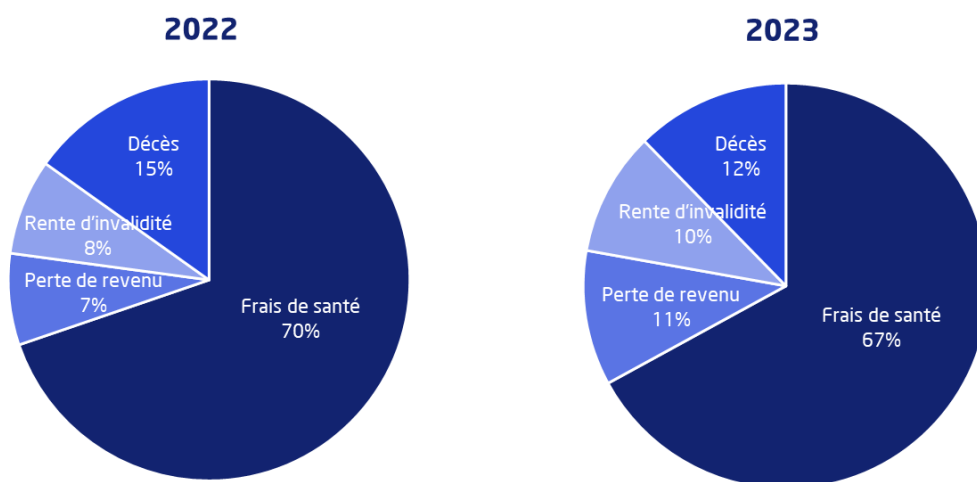
## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Résultats au bilan comptable

#### A.2.1.1. Cotisations

Les cotisations brutes de réassurance de l'Institution atteignent 268 269 K€ en 2023. Elles se décomposent comme suit :

			2022		2023	
			Montant	%	Montant	%
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	161 033	67,2%	173 081	64,5%
		Acceptation	6 062	2,5%	6 774	2,5%
	Perte de revenu	Direct	19 210	8,0%	26 595	9,9%
		Acceptation	-1 563	-0,7%	2 289	0,9%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	15 874	6,6%	24 647	9,2%
		Acceptation	2 590	1,1%	1 848	0,7%
	Décès	Direct	34 287	14,3%	30 087	11,2%
		Acceptation	1 993	0,8%	2 927	1,1%
	Obsèques	Direct	26	0,0%	21	0,0%
<b>TOTAL</b>			<b>239 511</b>	<b>100,0%</b>	<b>268 269</b>	<b>100,0%</b>
<b>dont entrées - sorties de portefeuilles</b>			<b>-4 020</b>		<b>0</b>	
<b>dont chiffre d'affaires</b>			<b>243 530</b>		<b>268 269</b>	



Le chiffre d'affaires de l'Institution a augmenté de 10,2 % pour passer de 243,5 M€ en 2022 à 268,3 M€ en 2023.

Les cotisations totales brutes y compris la cession et la reprise d'engagements (provisions et réserves) sont en augmentation de 12,0 %.

### A.2.1.2. Résultat technique

Le résultat technique de l'Institution se décompose comme suit :

			brut de réassurance		net de réassurance	
			2022	2023	2022	2023
<i>en K€</i>						
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	-4 075	-9 689	-4 034	-8 329
		Acceptation	3	-299	3	-299
	Perte de revenu	Direct	-2 119	-14	643	2 421
		Acceptation	-4 383	-647	-4 392	-657
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	-6 936	10 068	-4 274	5 889
		Acceptation	4 208	-288	4 208	-288
	Décès	Direct	19 611	6 245	7 911	3 547
		Acceptation	1 351	1 798	1 351	1 798
	Obsèques	Direct	47	-6	47	-6
<b>TOTAL</b>			<b>7 706</b>	<b>7 169</b>	<b>1 464</b>	<b>4 076</b>

Les résultats techniques brut et net de l'Institution restent positifs en 2023.

Le résultat technique net est de **4 076 K€** en 2023. Il représente 2,9 % des cotisations nettes, en augmentation par rapport à 2022 (1,2%).

La hausse du résultat technique en 2023 résulte principalement de l'augmentation des résultats prévoyance en lien avec la hausse des taux techniques et la reprise de la Provision pour Risque d'Exigibilité (provision à caractère financier) s'élevant à 1 928 K€.

La neutralisation des impacts de cette provision conduit à un résultat technique 2023 de **2 148 K€** (4 076 K€ - 1 928 K€) en baisse par rapport à 2022 à **3 393 K€** (1 464 K€ + 1 928 K€), principalement du fait de la dégradation du risque frais de santé.

Le maintien des résultats techniques excédentaires dans un contexte d'inflation et une croissance de la dérive de sinistralité Frais de Santé témoigne d'une bonne maîtrise du portefeuille, de la tarification et plus largement du processus de souscription

### A.2.1.3. Projections

Le scénario central de l'exercice EIRS 2022, réalisé sur la base de la situation de l'Institution au 31/12/2022, projetait les situations suivantes :

	<i>en K€</i>	
	2023 Projection EIRS 2022	2023 Réal
<b>Chiffre d'affaires brut hors reprises et cessions d'engagements</b>	260 965	268 269
<b>Prestations brutes</b>	242 500	242 752
<b>Résultat technique</b>	-922	4 076

Le résultat technique 2023 ressort à 4,1 M€, supérieur au résultat prévisionnel.

Cet écart résulte d'hypothèses de projection, dans l'exercice EIRS 2022, plus conservatrice essentiellement quant aux taux technique (taux d'actualisation des provisions prévoyance, prévu plus bas que celui réalisé), et quant à la reprise de la PRE (reprise intégralement).

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. Résultats et performances comptables

Les produits et charges financières au bilan comptable d'IPECA PREVOYANCE se décomposent de la manière suivante :

<i>en K€</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Revenus des coupons d'obligations souveraines	58	58
Reprise surcotes d'obligations souveraines	77	93
Revenus des coupons d'obligations d'entreprises	2 431	2 584
Revenus des actions non cotées	1 492	1 411
Reprise surcotes d'obligations d'entreprises	206	658
Reprise provisions pour dépréciation durable sur participations	0	0
Plus-values sur OPC	2 253	1 286
Provisions pour dépréciation durable sur OPC	0	846
Intérêts sur livrets et Comptes à Termes	132	1 379
Revenus des parts de Société civile immobilière	652	776
Reprise sur réserve de capitalisation	215	42
Loyers		29
Revenu des prêts	132	327
<b>Total produits</b>	<b>7 647</b>	<b>9 488</b>
Reprise décotes d'obligations souveraines	35	-45
Réserve de capitalisation	-24	0
Reprise décotes d'obligations d'entreprises	529	-260
Provisions pour dépréciation durable sur participations	0	-100
Provisions pour dépréciation durable sur OPC	-1 046	0
Moins-values sur OPC	-221	-939
Frais externes	-351	-480
<b>Total charges</b>	<b>-1 078</b>	<b>-1 824</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>6 568</b>	<b>7 664</b>

Les produits financiers nets progressent de 16,7 % en 2023. Cette hausse est principalement due au repositionnement (via réallocation et placement de la trésorerie) sur des Comptes à termes, Livrets et OPCVM Monétaire, qui ont bénéficié de la hausse des taux courts en 2023. Les revenus de ces supports s'élèvent à 1,3 M€ en 2023 et représentent 15 % des revenus, contre respectivement 0,1 M€ et 2% en 2022.

Les autres revenus sont composés essentiellement des coupons obligataires (28%) et des revenus des actions non cotées (15%).

Les plus-values sur OPCVM (14%) pour 1,3 M€ ont été limitées. Les moins-values réalisées pour - 0,9 M€ résultent d'arbitrages sur des produits de taux considérés à risques. Le résultat net de cession ressort à 0,3 M€ en 2023 contre 2 M€ en 2022.

Il est à noter que dans les produits financiers nets au 31/12/2023, figure une reprise sur la Provision pour Dépréciation Durable, pour un montant net de 746 K€.

Le taux de rendement comptable du portefeuille s'élève à 1,72% (en pourcentage de la valeur nette comptable moyenne calculée entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023).

## **A.4. Résultats des autres activités**

L'Institution ne compte pas de résultats issus d'autres activités qui ne seraient pas pris en compte dans le résultat de souscription ou le résultat financier.

## **A.5. Autres informations**

Les informations importantes ont été indiquées dans les sections ci-dessus.

# B. Système de gouvernance

## Faits marquants de l'exercice

Conformément aux Statuts de l'Institution et au principe d'alternance d'une durée de deux ans, le Conseil d'administration d'IPECA PREVOYANCE du 11 mai 2023 a procédé à la désignation des nouveaux Président et Vice-président, qui sont respectivement Messieurs Ludovic ANDREVON et Mikaël BUTTERBACH.

S'en est suivie la désignation du nouveau président du Comité d'Audit et de la nouvelle présidente du Comité des risques, toujours conformément aux Statuts de l'Institution et au principe d'alternance.

Un seul administrateur, parmi les 30, a été remplacé durant l'exercice 2023.

## B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

IPECA PREVOYANCE a mis en place un système de gouvernance proportionné à ses activités qui participe activement à la réalisation des objectifs stratégiques tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses expositions compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, l'Institution s'est dotée d'un organe d'administration, de gestion et de contrôle (DAGC - *AMSB en anglais*) représenté par le Conseil d'administration et la Direction effective. Cette dernière est composée du Directeur général et du Directeur général délégué.

Ce dispositif permet d'assurer le respect de la non-concentration des pouvoirs et de s'assurer que les décisions importantes sont prises en concertation par au moins deux personnes.

Les fonctions clés Gestion des risques, Actuariat, Vérification de la conformité sont rattachées directement à l'un des dirigeants effectifs.

### B.1.1. Conseil d'administration

#### Composition

Le Conseil d'administration d'IPECA PREVOYANCE est composé de trente membres désignés pour une durée de quatre ans, répartis à parts égales en deux collèges représentant d'une part, les entreprises adhérentes (collège adhérents) et d'autre part, les participants (collège participants). Chacun des deux collèges est représenté au sein des comités spécialisés (le Comité des risques et le Comité d'audit).

#### Pouvoirs

En complément de ses pouvoirs qui lui sont propres en vertu des différentes dispositions légales et réglementaires inhérentes à son activité d'Institution de prévoyance, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information produite et communiquée.

## **B.1.2. Les comités émanant du Conseil d'administration**

### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit agit sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité d'audit examine également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Institution.

Le Comité d'audit est destinataire des rapports établis par le commissaire aux comptes de l'Institution avec qui il échange notamment pour recueillir son avis sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

### Le Comité des risques

Le Comité des risques exerce ses missions sous la responsabilité du Conseil d'administration, ce dernier ayant seul le pouvoir de décision. Le Comité des risques transmet au Conseil d'administration un compte rendu détaillé de ses activités après chaque réunion et soumet à l'approbation des administrateurs des propositions en matière de gestion des risques.

### La Commission d'action sociale santé

La Commission d'action sociale santé propose les orientations et le budget en la matière au Conseil d'administration qui procède à sa validation. La Commission d'action sociale santé rend compte chaque année au Conseil d'administration de l'exercice de son mandat.

La Commission d'action sociale santé accorde le cas échéant, après étude des dossiers qui lui sont soumis, une aide aux participants requérants. Cette aide s'inscrit dans l'accompagnement du handicap, de la maladie, de la chirurgie réparatrice ou en cas de difficulté financière éprouvée par le participant.

Le dispositif de la Commission d'action sociale santé vient compléter l'action sociale mise en œuvre au sein des entreprises.

## **B.1.3. La Direction générale**

La Direction générale est composée du Directeur général et du Directeur général délégué, tous deux nommés dirigeants effectifs par le Conseil d'administration.

Ils interviennent pour toute décision importante susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'entreprise dans le cadre de la gestion de ses activités (principe de validation dit des « quatre yeux »).

La Direction effective, selon les besoins, peut être amenée à se voir conférer des pouvoirs spécifiques, émanant de décisions prises et actées en réunion du Conseil d'administration, par cette même instance.

## **B.1.4. Les fonctions clés**

Conformément à l'Article 19 des statuts de l'Institution, les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction générale et placés sous l'autorité d'un des membres de la Direction effective, à l'exception de la fonction clé audit interne en accord avec l'ACPR.

Chacune des personnes amenées à exercer ces fonctions clés doit, de la même manière que les dirigeants effectifs, se conformer à une revue de son honorabilité et de sa compétence et faire l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Les fonctions clés de l'Institution sont :

- Gestion des risques ;
- Fonction actuarielle ;
- Audit interne ;
- Vérification de la conformité.

Le Conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

Les responsables des fonctions clés peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le Conseil d'administration, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier, conformément à la procédure définie par le Conseil d'administration.

Chacune des fonctions clés dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener à bien ses travaux.

Les responsables des fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

Le suivi des risques est décliné opérationnellement en deux volets :

- « Gestion des risques quantitatifs » : elle assure notamment l'évaluation des risques quantifiables, visés par la formule standard, le calcul des SCR et MCR, en vision à date (SFCR et RSR) ainsi qu'en vision prospective et scénarisée (EIRS)
- « Gestion des risques qualitatifs » : en interaction avec la gestion des risques quantitatifs, elle complète cette dernière, notamment par le traitement des risques opérationnels et des risques non quantifiables, tels les risques stratégiques, assure la maintenance de la cartographie des risques, des politiques et processus afférents et le suivi du profil de risques.

La cartographie des risques est actualisée et présentée au Comité des risques et au Comité d'audit annuellement.

La fonction d'audit interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance de l'Institution.

Depuis 2020, les fonctions clés Gestion des risques et Vérification de la conformité sont portées par une seule et même personne, en accord avec l'ACPR.

La fonction de Vérification de la conformité, rattachée au Directeur général délégué, a notamment pour objet de conseiller la Direction générale et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités de l'Institution.

La fonction de Gestion des risques, rattachée au Directeur général, a notamment pour objet d'aider et conseiller l'OAGC dans la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques, d'assurer son suivi, ainsi que celui du profil de risque, et d'identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Actuarielle rattachée au Directeur général a notamment pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ainsi que de fournir un avis sur la politique globale de souscription et l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

## **B.1.5. Politique de rémunération**

### **B.1.5.1. Délégués et administrateurs**

Les statuts et la nature de l'organisation ne prévoient aucune rémunération des délégués et des administrateurs.

### **B.1.5.2. Opérationnels**



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'ensemble du personnel est salarié du GIE IPECA MSAé (anciennement GIE IPECA Gestion) et relève de la Convention collective nationale des institutions de retraite complémentaires qui définit les dispositifs de classification et de rémunération des salariés.

Le Comité de rémunération détermine l'évolution de la masse salariale. Il émet de plus un avis sur la rémunération des membres du Comité de direction.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

IPECA PREVOYANCE a adopté des dispositifs relatifs à la compétence (individuelle et collective) et à l'honorabilité des personnes visées (Conseil d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) par ces exigences.

### **B.2.1. Conseil d'administration**

IPECA PREVOYANCE a formalisé un code d'éthique relatif aux administrateurs validé par le Conseil d'administration et une procédure de suivi de la compétence et de l'honorabilité a été formalisée.

L'Institution met en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chaque administrateur puisse recevoir une formation adaptée à son mandat.

### **B.2.2. Direction effective et responsables de fonctions clés**

Dans le cadre de la réglementation associée à la compétence et à l'honorabilité (« *fit & proper* »), l'Institution s'est dotée de critères de compétences individuelles concernant la Direction générale et les responsables des fonctions clés. Ces critères s'appuient sur la formation et l'expérience professionnelle. La Direction générale et les responsables des fonctions clés répondent individuellement à ces critères.

## **B.3. Système de gestion des risques y compris EIRS**

Conformément aux dispositions de la directive Solvabilité 2, l'Institution a mis en place un système de gestion des risques.

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont élaboré une stratégie de gestion des risques en cohérence avec les ambitions de développement et de maintien de l'activité. Cette stratégie est déclinée au travers de la mise en œuvre de préférences aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques.

L'appétence aux risques a été définie, de manière quantitative, par un niveau minimum de couverture du SCR par des fonds propres éligibles.

Cette appétence aux risques est déclinée au moyen des seuils de tolérance aux risques et des limites de risques associés. Des actions sont mises en œuvre en cas de dépassement de ces limites.

La fonction clé gestion des risques est chargée de s'assurer que l'appétence, le cadre de tolérance aux risques et les limites de risques sont bien respectés conformément à la politique de gestion des risques.

Le responsable de la fonction gestion des risques rapporte directement au Comité des risques.

La politique de gestion des risques est une politique chapeau qui décrit les principes du système de gestion des risques de l'Institution. Chaque famille de risques est déclinée à travers une sous-politique qui détaille les expositions et le suivi des risques réalisés.

L'Institution a ainsi formalisé ses différentes politiques relatives au système de gestion des risques, chacune étant validée par le Conseil d'administration. La rédaction et la mise à jour des politiques sont

réalisées en adéquation avec la stratégie des risques de l'Institution découlant de sa stratégie de développement.

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie des risques qui permet d'identifier et d'évaluer les risques et ainsi définir son profil de risque.

La cartographie des risques est élaborée à partir des sources d'informations internes disponibles, des reportings produits et d'une veille sur les risques relatifs aux activités de l'Institution. Cette veille est elle-même élaborée à partir de diverses sources (études externes, lignes directrices de l'ACPR ou encore le CTIP, etc.).

L'évaluation de ces risques telle que présentée dans la cartographie des risques de l'Institution peut être réalisée selon deux approches :

- Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription (assurantiels) : ces risques sont évalués selon la formule standard ;
- Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques : risques opérationnels, risques stratégiques, risques de sécurité des systèmes d'informations, risques de continuité d'activité, risques de non-conformité et risques émergents.

Les principales expositions de l'Institution sont les risques suivants :

- Financiers : il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers ; ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.
- Assurantiels ou de souscription : ce sont les risques liés aux activités techniques d'assurance ; il s'agit du risque de dérive des niveaux de prestations par rapport à ceux attendus liée à des erreurs d'évaluation des risques ou des changements dans l'environnement de risque.
- Opérationnels : il s'agit d'un risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel, des systèmes ou d'événements extérieurs.

La fonction gestion des risques s'appuie sur le Comité de direction, ainsi que sur les différents comités spécialisés, soit comme membre permanent soit sur invitation en fonction de l'ordre du jour et de l'actualité.

### **Mise en œuvre du principe de la personne prudente pour la gestion des actifs**

Le principe de la « personne prudente » est défini à l'article 132 de la directive Solvabilité 2 : « les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité ».

### **Processus EIRS**

La mise en œuvre de l'EIRS vise à :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'Institution est exposée,
- valider la stratégie de l'Institution,
- apprécier la résistance de la solvabilité de l'Institution à partir d'un scénario central et des scénarios stressés, et revoir la stratégie de l'Institution si besoin.

Le processus EIRS implique en amont le Conseil d'administration et le Comité des risques dans la définition du scénario central, en lien avec la stratégie et les scénarios de stress. Un processus de partage et d'échange permet aux administrateurs de s'approprier le processus EIRS et de suivre le bon déroulement de ce dernier. Une fois les scénarios (central et stress) retenus par le Conseil d'administration et le Comité des risques, les pôles opérationnels d'IPECA PREVOYANCE mettent en œuvre le processus d'évaluation des risques. Les trois composantes de l'EIRS sont évaluées.

Les résultats des travaux EIRS (notamment l'évaluation du BGS et du respect permanent des exigences de capital - scénarios prospectifs) sont pris en compte lors de la revue annuelle de la stratégie de l'Institution ainsi que lors de l'établissement de son budget.

### **Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) :**

IPECA PREVOYANCE a mis en place un plan de reprise de l'activité informatique (PRI) qui est régulièrement testé. Ce PRI s'inscrit dans une démarche de plan de continuité d'activité.

La crise Covid-19 a été l'occasion pour l'Institution de mettre en œuvre un dispositif de continuité d'activité. Celui-ci a permis de maintenir l'efficacité de ses instances décisionnelles ainsi que sa qualité et capacité de production.

## **B.4. Système de contrôle interne**

### **B.4.1. Organisation et gouvernance du dispositif de contrôle**

L'Institution a mis en place un dispositif de contrôle interne, animé par le responsable du Contrôle interne. Ce dispositif a pour objectif la maîtrise des différentes expositions de l'Institution en s'appuyant sur une documentation dédiée, une cartographie et des indicateurs de suivi adaptés à la structure et aux opérations d'IPECA PREVOYANCE.

La mise en œuvre du dispositif de contrôle interne s'accompagne d'une formation des principaux contributeurs. Outre la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, la formation vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la problématique et aux enjeux de la gestion des risques ainsi qu'à développer la culture du risque au sein de l'Institution. Le système de contrôle interne couvre les risques opérationnels et les risques de non-conformité.

#### **La cartographie des risques**

La cartographie des risques constitue l'élément central du dispositif de contrôle interne. Elle est mise à jour annuellement et recense l'ensemble des risques significatifs auxquels l'Institution est exposée. Les risques y sont décrits et évalués.

L'identification des risques est réalisée sur la base des résultats de travaux de contrôle interne. Ces derniers sont définis par le plan de contrôle interne.

La cartographie vise à être exhaustive en répertoriant l'ensemble des expositions de l'Institution et est structurée notamment autour des thématiques relatives aux processus, systèmes d'informations, actifs, RH, conformité et fraude. Les principaux risques font l'objet de travaux complémentaires par le responsable du Contrôle interne afin d'approfondir la description et l'évaluation qui en est faite.

L'évaluation des risques, restituée dans la cartographie des risques, constitue la base à partir de laquelle le plan de contrôle interne est construit. Ce dernier vise à définir le périmètre des travaux de contrôle interne, au minimum sur l'année à venir. Il est préparé annuellement par le responsable du Contrôle interne avec pour objectif de couvrir l'ensemble des risques significatifs de l'Institution à travers un cycle étalé sur trois années au maximum.

Le plan de contrôle interne s'attache à identifier les principaux risques et à les maîtriser. Cette approche vise à hiérarchiser, prioriser et dimensionner les travaux de contrôle interne en fonction de l'importance des risques courus par l'Institution. L'importance d'un risque est évaluée notamment en fonction de ses impacts potentiels en termes notamment de pertes financières, de conformité réglementaire et de réputation.

#### **Indicateurs de suivi**

Le responsable du Contrôle interne présente au Comité des risques les conclusions de ses travaux, résultant notamment de la mise en œuvre du plan de contrôle interne, ainsi que les plans d'actions associés et la cartographie des risques.

L'Institution a défini des indicateurs clés destinés à assurer un suivi périodique de l'implémentation et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Ces indicateurs permettent de s'assurer de la complétude de l'évaluation des risques, d'identifier les potentielles défaillances du dispositif de maîtrise des risques et de mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Le plan de contrôle interne peut être ajusté au regard de ces indicateurs, des travaux réalisés et des plans d'actions établis. Les modifications apportées au plan de contrôle interne sont présentées en Comité des risques et peuvent porter sur :

- les actions du plan de contrôle interne définies ;
- les modifications du périmètre de contrôle ;
- les actions de vérification de conformité complémentaires.

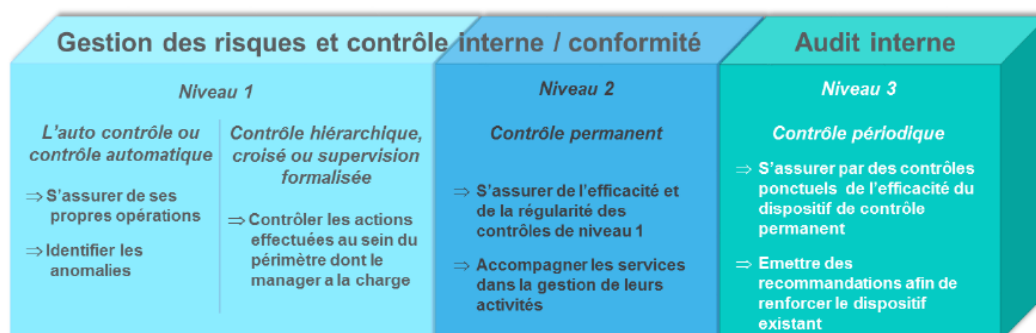
Ces travaux sont également présentés au Comité de direction et au Comité d'audit.

## B.4.2. Dispositif de contrôle interne

Les attentes réglementaires sont précisées à l'article 266 du règlement délégué selon lequel le système de contrôle interne doit garantir :

- le respect des dispositions applicables sur le plan législatif, réglementaire, et administratif ;
- l'efficacité de ses opérations au regard de ses objectifs ;
- le respect des procédures et de la bonne exécution des processus ;
- la disponibilité et la fiabilité d'informations financières et non financières.

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne mis en place au sein d'IPECA PREVOYANCE respecte le principe des 3 lignes de défense tel que décrit dans le référentiel générique COSO.



### Contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et les chefs de service, à travers le maintien à jour des procédures et des processus et l'exécution des contrôles de niveau 1.

Les pilotes de processus, identifiés au sein des différents services de l'organisation, sont en charge de formaliser les processus et activités dans des procédures, de les mettre à jour régulièrement et plus spécifiquement de s'assurer de la mise sous contrôle des risques par l'exécution des contrôles de premier niveau.

Ces derniers sont essentiellement :

- au niveau des opérationnels : des contrôles intégrés aux processus de production et généralement exécutés par les opérationnels eux-mêmes sur leur activité (i.e. : autocontrôles),
- au niveau de la hiérarchie : des contrôles fonctionnels transverses exécutés par la hiérarchie afin de vérifier la conformité des activités (i.e. : contrôles hiérarchiques).

### Contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont assurés pour l'essentiel par le contrôle interne, à travers la mise en place du contrôle permanent qui s'appuie sur l'ensemble des responsables opérationnels. Il vise essentiellement à vérifier l'efficacité des contrôles de niveau 1 et à les renforcer ou les compléter en

fonction de besoins spécifiques ou inhérents à la gestion de certains risques ou encore du fait d'obligations réglementaires.

Les différents comités (Comité de direction et Comités opérationnels) réunissant les responsables opérationnels contribuent au contrôle de deuxième niveau, notamment par :

- l'analyse de la veille réglementaire et l'identification des nouveaux besoins de mise en conformité,
- l'identification des risques, en particulier au travers des remontées et analyses des incidents survenus, et la définition des plans d'actions de maîtrise des risques,
- une bonne compréhension des risques et des enjeux associés au processus.

### Contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau

Le contrôle de troisième niveau est périodique et est exercé par la fonction clé audit interne de manière indépendante. La réalisation d'un plan d'audit, construit via une approche par les risques, contribue à l'évaluation du système de contrôle interne et du système de gouvernance, conformément à l'article 47 de la directive Solvabilité 2.

La fonction audit interne dispose de l'accès à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle (Conseil d'administration et Direction effective), via le reporting effectué auprès du Comité d'audit. L'exploitation des constats et des recommandations de l'audit interne permet également d'alimenter le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Ainsi, des échanges réguliers avec les responsables des autres fonctions clés (actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) permettent de garantir le bon fonctionnement du système de gestion des risques et de la gouvernance.

## **Activités de la fonction vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité entend définir et mettre en œuvre la politique de conformité de l'Institution ainsi qu'identifier et évaluer le risque de non-conformité lié à tout changement de l'environnement législatif et réglementaire concernant les opérations de l'Institution.

Elle établit le plan de conformité qui définit le périmètre des travaux de vérification de la conformité, au minimum sur l'année à venir.

Ce plan est préparé annuellement par la fonction clé vérification de la conformité avec pour objectif de couvrir l'ensemble des expositions en fonction des priorités de l'Institution et de l'importance des risques de non-conformité portés par les activités en tenant notamment compte de :

- la nécessité d'appréhender et de mesurer certains risques de conformité ne bénéficiant pas d'une appréhension suffisante (demandes formulées par les parties prenantes, évolutions réglementaires, impacts potentiels des évolutions de la stratégie de l'Institution),
- la nécessité de revues périodiques, notamment sollicitées par la réglementation en vigueur, sur des thèmes tels que la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), la Protection de la Clientèle, le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## B.5. Fonction Audit interne

La fonction clé audit interne doit donner à l'Institution une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités. Elle doit évaluer et donner un avis sur l'environnement de contrôle et le système de gouvernance.

A cette fin, et conformément à la politique d'audit interne de l'Institution, elle :

- élabore un plan d'audit, en cohérence avec le profil de risques de l'Institution et le propose à la Direction générale, au Comité d'audit et au Conseil d'administration,
- met en œuvre le plan d'audit approuvé par le Conseil d'administration,
- rend compte au Comité d'audit et, le cas échéant, au Conseil d'administration, de la conduite et de la conclusion de ses travaux,
- vérifie périodiquement le bon suivi des préconisations dont la mise en œuvre aura été décidée par le Conseil d'administration ;
- propose des évolutions de la politique d'audit interne.
- suit la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes.

## B.6. Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle doit se prononcer sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques et émettre un avis sur la politique de souscription et les dispositions prises en matière de réassurance. A ce titre, il adresse un rapport annuel à destination du Conseil d'administration. Ce rapport est présenté préalablement au Comité des risques.

Les principaux travaux de la fonction actuarielle sur la **revue et coordination du calcul des provisions techniques** ont porté sur le contrôle de la suffisance des provisions techniques Best Estimate et sur la qualité des données et de la documentation.

La fonction actuarielle estime que les provisions constituées sont suffisantes.

Les principaux travaux de la fonction actuarielle sur la **politique de souscription** ont porté sur le niveau des cotisations perçues au regard de la charge des prestations, des frais de gestion et sur la maîtrise de la tarification.

La fonction actuarielle estime que le niveau des cotisations perçues est suffisant au regard des prestations futures et des frais, malgré une dégradation continue de la marge technique sur les garanties non vie (frais de santé et incapacité de travail), qu'il convient de garder sous surveillance. Elle constate que la politique de souscription et son annexe le « Guide de souscription » sont bien respectées par l'équipe de souscription.

Relativement à la **réassurance**, la fonction actuarielle a porté son attention en 2021 sur l'efficacité des procédures de réassurance et la mesure d'impact de l'augmentation de la quote-part conservée.

La fonction actuarielle constate que le programme de réassurance de l'Institution est en adéquation avec sa politique de souscription.

## B.7. Sous-traitance

Dans le cadre de ses activités, IPECA PREVOYANCE a recours à la sous-traitance de certaines de ses activités. La politique d'externalisation fixe le cadre et les modalités d'externalisation des activités de

l'Institution. Cette dernière est revue au moins une fois par an et sa mise à jour est soumise à la validation du Conseil d'administration.

Les activités sous-traitées font l'objet d'une contractualisation ainsi que de démarches de contrôles spécifiques. Autant que de besoin, des missions de contrôle diligentées par le contrôle interne sont réalisées pour s'assurer de l'effectivité et de la conformité des activités sous-traitées.

Plus particulièrement, un processus spécifique de contrôle des délégataires de gestion est mis en place par le contrôle interne et les métiers. Des reportings sont produits permettant à l'Institution de s'assurer de la correcte exécution des prestations en lien avec le niveau de maîtrise des risques souhaité.

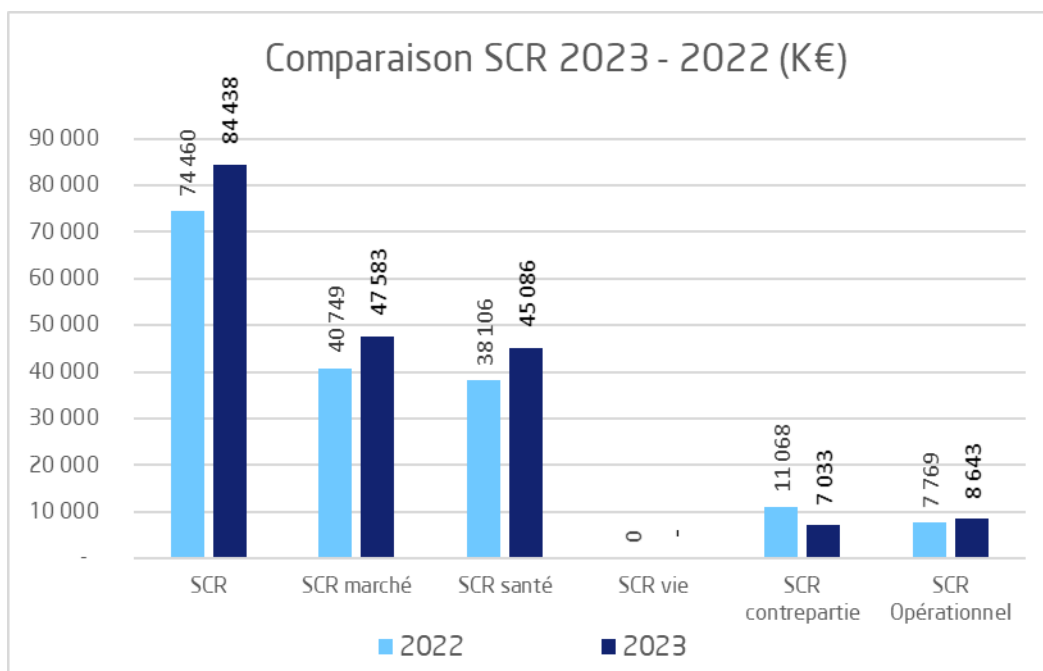
## C. Profil de risque

Le profil de risque d'IPECA PREVOYANCE est appréhendé à travers la formule standard du Pilier 1 de Solvabilité 2. Il est complété par l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité (BGS) qui permet en particulier de détecter ou de mieux évaluer des risques pas ou mal pris en compte par la formule standard.

Les risques les plus importants auxquels est exposée l'Institution sont :

- le risque de marché, prépondérant et justifié par la nécessité de couverture des engagements d'assurance par des actifs financiers ;
- le risque de souscription santé, justifié par le cœur d'activité d'IPECA PREVOYANCE ;
- le risque de défaut (contrepartie), justifié par les dépôts en banque et les créances d'assurance.

La contribution de chacun des risques est la suivante :





## C.1. Risque de souscription

IPECA PREVOYANCE a pour cœur de métier les risques liés à la souscription, la tarification et le provisionnement technique. Il s'agit d'un risque de pertes ou de changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance du fait d'évolutions de la sinistralité, de pics de risque liés à leur volatilité, d'erreurs d'hypothèses et de tarification ou encore de changement de réglementation.

Le risque de souscription est évalué chez IPECA PREVOYANCE conformément à la formule standard.

Il comprend :

- Le risque de souscription santé, s'élevant à 45 086 K€ et représentant 41,6 % du SCR (avant effet de diversification).

Ce risque a augmenté de 18,3 % par rapport à 2022 en raison principalement de l'accroissement des engagements dû à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Cette dernière est portée très majoritairement par la croissance endogène du portefeuille : la croissance des effectifs liée à la dynamique industrielle de l'aéronautique, de l'espace et de la défense ainsi que la hausse des garanties liée à la mise en conformité des contrats dans le cadre du déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie.

- Le risque de souscription vie, nul, entièrement amorti par les Future Discretionary Benefits (FDB) liés à la revalorisation discrétionnaire et à la réassurance en excédent de sinistre catastrophe (voir section "Technique de réduction des risques" ci-dessous).

### Concentration des risques :

Le portefeuille de l'Institution est concentré sur le secteur AED. Cette concentration expose l'Institution à un risque de dépendance client, pouvant se matérialiser par la perte d'un ou plusieurs clients clés. (Cf. partie C.6 autres risques importants » (risque perte de client clé)).

Le risque de sur-sinistralité lié à la concentration géographique est atténué par la mise en place d'une réassurance catastrophe.

### Technique de réduction des risques :

La politique de souscription et de provisionnement de l'Institution présente le périmètre des activités de souscription et les risques majeurs associés. Elle détaille également le dispositif de maîtrise des risques mis en œuvre par l'Institution. Des comités de souscription et de renouvellement permettent de s'assurer du respect des limites de souscription et de prendre les mesures correctives en cas de dérives de sinistralité afin d'en assurer le bon équilibre technique.

Le guide de souscription intègre des règles de mise en place des réserves contractuelles à partir d'un certain niveau de primes. De telles réserves contractuelles sont mises en place dans les contrats des principaux grands comptes de l'Institution.

Les réserves contractuelles font partie des Future Discretionary Benefits dits "FDB", ainsi que la partie des provisions correspondant aux revalorisations discrétionnaires. Ces FDB viennent substantiellement atténuer les risques de souscription.

Dans la perspective d'une atténuation de son exposition, l'Institution a mis en place un plan de réassurance qui lui permet de rétrocéder une partie de son risque de souscription. Les traités de réassurance souscrits par l'Institution s'inscrivent dans le cadre défini par la politique de réassurance qui détaille les conditions de recours à la réassurance et autres techniques d'atténuation des risques.

## C.2. Risque de marché

Le risque de marché évalue l'exposition de l'Institution à l'environnement économique. Il reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact défavorable sur la valeur des actifs et des passifs.

Le risque de marché, 47 583 K€, constitue le premier risque pour l'Institution. Il représente 43,9 % du SCR total (avant effet de diversification), en augmentation de 16,8 % par rapport à 2022, principalement du fait de l'augmentation des risques actions et change.

Au 31/12/2023, les investissements d'IPECA PREVOYANCE se répartissent entre les classes d'actifs de la manière suivante :

Classe d'actif	Valeur de marché (K€)	
TAUX	258 504	66,6%
ACTION	80 174	20,7%
MONETAIRE	8 905	2,3%
IMMOBILIER	40 664	10,5%
<b>TOTAL</b>	<b>388 246</b>	<b>100,0%</b>

Les moyens mis en œuvre par l'Institution ont pour objectif de prévenir au mieux le risque de marché et de le suivre au plus près. Ils visent à garantir une gestion prudente et adaptée des placements.

Le principe de la personne prudente appliqué au sein de l'Institution tel que décrit au paragraphe B.3 est respecté au travers des politiques de gestion des risques.

Les composantes du risque de marché sont les suivantes :

- Le risque sur actions (conséquence défavorable d'une évolution des marchés actions, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce type d'actif) : 53,8 % du risque de marché ;  
Il est en augmentation de 34,6 %, par rapport à 2022, du fait d'une position haute du marché actions à fin 2023 (par rapport à fin 2022) impliquant d'une part une augmentation de l'exposition et d'autre part l'augmentation du choc sur les actions par l'effet « Dampener » passant de -3,0 % en 2022 à +1,5 % en 2023
- Le risque de spread (conséquence défavorable d'une évolution du risque de crédit sur la valeur des actifs obligataires), qui concerne les obligations d'entreprises : 19,9 % du risque de marché ;  
Il est en baisse de 13,5 % en 2023, principalement du fait de la baisse de la durée de l'actif.
- Le risque immobilier (conséquence défavorable d'une évolution du marché de l'immobilier, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce marché) : 14,8 % du risque de marché, il reste stable par rapport à 2022.
- Le risque de taux (chocs associés à des scénarios de hausse et de baisse des taux), est réduit de manière significative par la diminution de la durée de l'actif. En conséquence, le montant requis pour le SCR taux est entièrement compensé par le FDB.
- Le risque de concentration de marché (résultant d'une faible diversification dans le placement des actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur) : 4,2 % du risque de marché, augmente sensiblement par rapport à 2022 (+31,4%).
- Le risque de change (sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change) : 7,4 % du risque de marché  
Il augmente de 131,6 % par rapport à 2022, en raison de l'augmentation de l'exposition aux devises étrangères du portefeuille de l'Institution.

#### Technique de réduction des risques :

Une revue de la consommation des fonds propres est réalisée au moment de l'allocation des actifs afin de s'assurer que cette dernière s'inscrit dans les limites définies par le Comité des risques. Ce dernier valide la sélection des titres sur la base d'une analyse réalisée sur son rendement et sa consommation en capital.

La mise en place et l'application des politiques liées aux expositions au risque de marché permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration dans le cadre de son appétence au risque.

Dans le cadre du dispositif EIRS, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) et l'étude d'adéquation du profil de risque avec la formule standard n'ont mis en évidence aucun non-respect de l'appétence au risque, ni d'inadéquation du profil de risque.

### **C.3. Risque de crédit (Contrepartie)**

Les principales contreparties d'IPECA PREVOYANCE sont les banques, les réassureurs et coassureurs.

Le risque de contrepartie lié aux engagements de type 1 (provisions cédées, autres créances d'assurance et de réassurance et créances bancaires et monétaires) représente 49 % du risque de crédit. Il est concentré sur les dépôts bancaires de l'Institution. En effet, le risque de crédit associé à un défaut des réassureurs est marginal, les provisions techniques cédées étant couvertes à 88 % par des nantissements ou des dépôts par les réassureurs. Il reste stable entre 2022 et 2023.

Le risque de défaut des réassureurs est limité par l'exigence de notation minimum imposée par la politique de réassurance de l'Institution (minimum A+ à la souscription des traités de réassurance).

Le risque de contrepartie lié aux engagements de type 2 (créances autres que de type 1) représente 51 % du risque.

Il est en baisse de 52 % en raison de l'annulation des créances relatives aux travaux effectués sur l'immeuble d'exploitation, lequel a été évalué à sa juste valeur de marché.

Au global, et compte tenu de l'effet de diversification, le risque de crédit s'élève à 7033 K€ à fin 2023, en baisse de 4,0 M€ par rapport à 2022.

### **C.4. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité se caractérise par un manque de trésorerie disponible pour faire face aux créances. Il résulte généralement d'une inadéquation en montants et échéances des actifs en regard des passifs (notamment des engagements pris envers les clients que sont les prestations).

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'une évaluation dans le cadre de la formule standard. IPECA PREVOYANCE ne réalise pas d'évaluation quantitative propre de ce risque.

#### Risque d'inéquation entre les actifs et les passifs :

Le risque d'inadéquation entre l'actif et le passif est évalué chaque année par l'Institution à travers la comparaison de la durée des flux des prestations futures à verser aux assurés avec celle des flux du

produit des placements du mandat obligataire. Au 31/12/2023, la différence de durée entre le passif net et l'actif en représentation des provisions est de 2,9 années.

#### Risque de trésorerie

L'Institution détient une trésorerie qui s'élève à 70 545 K€ à fin 2023. Celle-ci correspond à 4,1 mois de prestations ou 8,6 % du total Actif.

La trésorerie est suivie mensuellement.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel via la formule standard est calculé comme un pourcentage des primes et des provisions.

IPECA PREVOYANCE a identifié ses risques opérationnels et a mis en place des dispositifs pour les maîtriser.

Les principaux risques opérationnels de l'Institution, issus de sa cartographie des risques, sont les suivants :

Familles de risque opérationnel	Modules de risque opérationnel	Dispositif de couverture du risque
<b>Fraude</b>	Fraude interne	IPECA PREVOYANCE a mis en place une politique de contrôle interne et un dispositif de contrôle interne (cf. partie Contrôle interne).
	Fraude externe	
<b>Gestion des ressources humaines</b>	Gestion des hommes et des compétences	
	Hygiène, santé et sécurité des personnes (y.c. risques psychosociaux)	
	Absence ou de perte d'homme clé	
<b>Dommages occasionnés aux actifs corporels</b>	Sécurité des locaux (dont incendie et intrusion)	
	Catastrophes et autres sinistres	
	Dommages délibérés et de terrorisme	
<b>Exécution et gestion des processus</b>	Traitement des opérations (Erreur de saisie / non-respect des procédures) et respect des délais	
	Paramétrage et mauvaise gestion des référentiels	
	Pistes d'audit	
	Archivage (dont partage de la documentation)	
	Prestataires / fournisseurs (achats)	
	Externalisation d'activités	
<b>Non-conformité</b>	Protection des données personnelles (CNIL) et médicales (AERAS)	IPECA PREVOYANCE a mis en place une politique de conformité et un dispositif de
	Pratiques commerciales et de protection de la clientèle PCPC (y.c. DDA)	
	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)	
	Protection sociale et activités d'assurance (code Sécurité sociale, directive Solvabilité II)	

Familles de risque opérationnel	Modules de risque opérationnel	Dispositif de couverture du risque
	Droit du travail	conformité (cf. partie Contrôle interne)
	Règles comptables, fiscales et financières	
<b>Systemes d'informations</b>	Fiabilité du SI	IPECA PREVOYANCE a mis en place une fonction RSSI et un plan de reprise informatique
	Sécurité du SI	
	Indisponibilité du SI	
	Développement du SI	

## C.6. Autres risques importants

L'Institution est exposée au risque de perte d'un client clé ; pour s'en prémunir, IPECA PREVOYANCE veille à maintenir une qualité de service auprès de ses assurés, à développer sa position de référent dans son secteur d'activité et à mettre en place des services novateurs pour ses clients.

Elle est aussi potentiellement exposée à un risque de concurrence sectorielle sur le secteur AED de la part d'autres assureurs pouvant disposer d'une surface financière plus importante ; la proximité client, l'adaptabilité, la qualité de services, ainsi qu'un taux de prestation important, sont autant de mesures mises en œuvre par l'Institution pour réduire ce risque.

L'inflation des évolutions réglementaires, sociales, sectorielles, ou trans-sectorielles, engendre une complexification accrue des activités et des coûts fixes significatifs de mise en conformité pour l'Institution.

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1. Actifs

### D.1.1. Valeur de l'actif

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations en vision prudentielle conformément à la Directive Solvabilité 2 et celles des comptes sociaux :

Actif (en k€)	Bilan prudentiel	Bilan comptable	Variation	Commentaire
Actifs incorporels	-	765	- 765	Annulation des Incorporels
Impôt différé actif	8 077	-	8 077	Intégration des impôts différés actif
Immobilier pour usage propre	15 666	9 675	5 991	Valorisation de l'immobilier
Autres placements	444 169	446 731	- 2 561	Passage en valeur de marché et prise en compte des coupons courus et des surcotes/décotes
Provisions techniques cédées	190 877	216 551	- 25 674	Passage en Meilleure estimation
Créance nées d'opérations d'assurance/réassurance	67 425	67 425	-	Pas de différence
Autres créances	3 548	8 065	- 4 517	Annulation des créances SCI Barruel
Autres actifs	72 472	75 077	- 2 605	Annulation surcotes/décotes et reclassement des coupons courus
<b>Total actif</b>	<b>802 235</b>	<b>824 289</b>	<b>- 22 054</b>	

L'actif est évalué à 802 235 K€ sous Solvabilité 2, contre 824 289 K€ en vision comptable.

Cet écart à la baisse, de 2,7%, s'explique par les ajustements suivants :

- annulation des incorporels (- 765 K€),
- impôt différé actif (8 077 K€)
- valorisation des provisions en Best Estimate, pour la partie cédée aux réassureurs (- 25 674 K€),
- valorisation des actifs financiers en valeur de marché à 3 430 K€ dont :
  - o + 5 991K€ au titre des immobilisations corporelles pour usage propre
  - o - 2 561 K€ au titre des autres placements
- annulation des surcotes et du reclassement des coupons courus (- 2 605 K€)

## D.1.2. Méthodes de valorisation

### D.1.2.1.Placements

Les placements financiers ont été valorisés à leur valeur de marché.

L'Institution a fait le choix de centraliser les fonctions de dépositaire - conservateur et de valorisateur auprès de CACEIS Investor Services pour ses deux fonds dédiés et le mandat obligataire.

Cette démarche permet d'assurer l'homogénéité des valorisations, par le recours à un valorisateur unique, ainsi que la revue indépendante des valorisations par les sociétés de gestion de fonds auxquelles l'Institution à recours.

### D.1.2.2.Autres actifs

Les autres actifs sont composés des postes ci-dessous. Les méthodes de valorisation sont les suivantes :

Actif (en k€)	Bilan prudentiel	Bilan comptable	Ecart	Commentaires
Créances nées d'opérations d'assurance	65 204	65 204	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Créances nées d'opérations de réassurance	2 221	2 221	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Autres créances (hors assurance)	3 548	8 065	- 4 517	Annulation des créances SC Barruel
Trésorerie et équivalent trésorerie	70 545	70 545	-	Reclassification des titres de trésorerie et équivalent trésorerie en placements
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 927	4 532	- 2 605	Annulation des surcotes et reclassement des coupons courus en Solvabilité 2

### D.1.2.3.Provisions cédées

Les provisions cédées sont réévaluées conformément aux principes de la Directive Solvabilité 2. Les méthodes, hypothèses et écarts sont expliqués dans la partie « D.2 Provisions techniques » à suivre.

IPECA PREVOYANCE ne détient pas d'engagement sur des garanties illimitées et ne comporte pas d'élément significatif en hors bilan.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Généralités

L'Institution prévoit dans les conditions générales de ses contrats une durée d'adhésion annuelle, avec reconduction. Ainsi l'Institution et l'entreprise ont chacune la possibilité de résilier. Au-delà de la date de résiliation, l'Institution demeure engagée pour tous les événements survenus antérieurement à la date de celle-ci.

Le calcul des provisions de l'Institution est effectué selon les dispositions de l'article 75 de la Directive Solvabilité 2 2009/138/CE.

Ainsi ces principes de valorisation impliquent que les provisions solvabilité 2 sont composées du Best estimate (BE) ou meilleure estimation et de la marge de risque.

Le Best estimate correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Ainsi, pour le calcul des provisions Best estimate (meilleure estimation des provisions), l'Institution utilise des techniques similaires à celles utilisées pour déterminer les provisions comptables. Cependant les principes de valorisations prudentiels tels que définis dans les textes réglementaires Solvabilité 2 diffèrent des principes comptables, principalement sur certains éléments comme le périmètre des engagements, certaines hypothèses comme les frais, le traitement des revalorisations ou la courbe d'actualisation. Ces éléments seront évoqués ci-dessous ligne d'activité par ligne d'activité (LDA).

### D.2.2. Principe de calcul de la marge pour risque

La marge de risque correspond à la valeur qu'il faut ajouter aux provisions Best estimate de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements. Elle est calculée selon la simplification proposée par la formule standard basée sur la duration.

### D.2.3. Principes généraux de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques en santé et en prévoyance

Les provisions Best estimate correspondent à la somme du Best estimate de sinistres et du Best estimate de primes.

Le BE de primes correspond aux résultats techniques projetés en fin de N+1. Les flux pris en compte sont déterminés à partir des flux de survenance N et de S/P de référence.

La méthode de calcul des Best estimate de sinistres est différente de celle des provisions des comptes sociaux sur certains aspects :

- Méthode identique aux comptes sociaux (à l'actualisation avec la courbe de taux près) pour :
  - o les provisions pour Sinistres à Payer (à savoir les prestations restant dues au titre de l'exercice de clôture et avant)
  - o les provisions mathématiques de rentes de conjoint et d'orphelin (LDA 32 et 36)



- Méthode différente des comptes sociaux :
  - o incapacité de travail et rente invalidité : L'évaluation des provisions est réalisée selon la même méthode que des comptes sociaux, mais en utilisant les tables BCAC 2013 au lieu des tables réglementaire BCAC (bâties initialement en 1993 et modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2010)
  - o maintien des garanties décès (LDA 32 et 36) : méthode chain-ladder
  - o garantie obsèques (LDA 30) : prise en compte des tables de mortalité les plus récentes
- Les réserves contractuelles sont intégrées à l'identique des comptes sociaux aux provisions Best Estimate ; la répartition par LDA est effectuée selon la méthodologie comptable.
- Les taux de frais de gestion utilisés en Solvabilité 2 sont estimés à partir des frais constatés en comptabilité en utilisant des clés de répartition issues de la comptabilité, selon les risques.

## D.2.4. Synthèse par ligne d'activité (LDA)

Les tableaux ci-dessous présentent les provisions Solvabilité 2 « Best estimate » (« BE ») aux 31 décembre 2022 et 2023 et, à titre de comparaison, le montant des provisions des comptes sociaux 2023, brutes et nettes.

La courbe de taux utilisée est la courbe fournie par l'EIOPA.

Evolution des provisions brutes de réassurance Best Estimate (BE) 2022-2023 :

			<i>en K€</i>		
			<b>BE</b>	<b>BE</b>	<b>Evolution</b>
			<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.203</b>	<b>2022 / 2023</b>
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	48 165	57 020	18,4%
		Acceptation	7 341	7 211	-1,8%
	Perte de revenu	Direct	91 898	96 389	4,9%
		Acceptation	12 127	18 510	52,6%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	104 264	103 115	-1,1%
		Acceptation	10 307	10 755	4,3%
	Décès	Direct	88 743	90 266	1,7%
		Acceptation	8 725	9 784	12,1%
	Obsèques	Direct	464	381	-17,8%
<b>TOTAL</b>			<b>372 035</b>	<b>393 431</b>	<b>5,8%</b>

Les provisions brutes augmentent de 5,8 %, principalement du fait de l'augmentation des engagements liés à la hausse des garanties des principaux grands comptes et à l'augmentation de l'effectif assuré.

### Comparaison des provisions des comptes sociaux et Solvabilité 2 :

- Provisions brutes de réassurance :

			Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart en K€ %	
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	50 777	63 861	13 084	25,8%
		Acceptation	22 401	7 600	-14 801	-66,1%
	Perte de revenu	Direct	114 528	102 936	-11 592	-10,1%
		Acceptation	17 763	18 839	1 076	6,1%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	104 944	103 601	-1 343	-1,3%
		Acceptation	17 773	10 755	-7 019	-39,5%
	Décès	Direct	117 213	90 890	-26 322	-22,5%
		Acceptation	15 162	10 239	-4 923	-32,5%
	Obsèques	Direct	478	381	-96	-20,2%
<b>TOTAL</b>			<b>461 038</b>	<b>409 102</b>	<b>-51 936</b>	<b>-11,3%</b>

Les provisions brutes Solvabilité 2 sont inférieures à celles des comptes sociaux. En effet, les garanties arrêt de travail (lignes perte de revenu et rente d'invalidité), maintien décès (lignes décès) et maintien frais de santé (lignes frais de santé) sont valorisées avec une méthodologie différente en Solvabilité 2; cette valorisation amène à des provisions moins élevées.

- Provisions nettes de réassurance :

			Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart en K€ %	
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	27 538	36 459	8 921	32,4%
		Acceptation	22 401	7 600	-14 801	-66,1%
	Perte de revenu	Direct	46 286	45 209	-1 076	-2,3%
		Acceptation	17 763	18 839	1 076	6,1%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	104 944	43 922	-61 022	-58,1%
		Acceptation	17 773	10 755	-7 019	-39,5%
	Décès	Direct	14 445	44 812	30 367	210,2%
		Acceptation	15 162	10 239	-4 923	-32,5%
	Obsèques	Direct	-21 824	389	22 213	-101,8%
<b>TOTAL</b>			<b>244 487</b>	<b>218 224</b>	<b>-26 263</b>	<b>-10,7%</b>

### Evolution de la marge pour risque

La marge pour risque augmente de 42,5 % entre 2022 et 2023, passant de 10 999 K€ à 15 670 K€, du fait de l'augmentation du risque de souscription et l'ajustement du calcul de la durée du passif à la hausse.

## D.3. Autres passifs

### D.3.1. Dépôts

Une partie des provisions cédées au principal réassureur est déposée en espèces auprès de l'Institution. Au 31/12/2023, le montant des dépôts s'établit à 47 200 K€ (en diminution de 7,4% par rapport au 31/12/2022).

### D.3.2. Autres dettes

Les « Autres dettes » sont essentiellement constituées des dettes vis-à-vis des réassureurs, majoritairement la part cédée du 4ème trimestre de cotisations.

### D.3.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable.

L'impôt différé actif avant net actif/passif s'élève à **12 995 K€**.

L'impôt différé passif avant net actif/passif s'élève à **4 918 K€**.

Il en résulte donc un impôt différé passif de :

$12\,995 - 4\,918 = \mathbf{8\,077\ K€}$ .

Il a été calculé avec un taux d'imposition de 25%.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

L'Institution n'a pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

## D.5. Autres informations

Les principales informations sont indiquées dans les sections ci-dessus.

# E. Gestion du capital

## E.1. Fonds propres

Les fonds propres prudentiels inscrits au bilan Solvabilité 2, à savoir **220 581 K€**, sont classés en Niveau (ou Tier1) pour 212 504 K€, et en Niveau 3, pour 8 077 K€, correspondant à l'Impôt Différé Actif Net.

La totalité des fonds propres prudentiels est éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR). Seuls les fonds propres de Niveau 1 (212 504 K€) sont éligibles à la couverture du Minimum de Capital Requis (MCR).

La réserve de réconciliation, qui permet de réconcilier les fonds propres comptables avec les fonds propres prudentiels, se décompose selon les éléments suivants :

- réserve de réconciliation vision Bilan social :  
Elle comprend les éléments composant les fonds propres comptables hors fonds d'établissement, les réserves générales, la réserve pour fonds paritaire de garantie, la réserve de capitalisation et la réserve de solvabilité (entrée en fiscalité) et les résultats passés ;
- impact des retraitements dû au passage Bilan social vers Solvabilité 2 :  
Il comprend la mise à la juste valeur des actifs financiers (passage à la valeur de marché), le passage des provisions techniques comptables aux provisions techniques prudentielles égales à la somme des Best estimate et de la marge de risque et enfin l'impôt différé.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la réconciliation entre les fonds propres comptables et les fonds propres prudentiels et leur évolution entre 2022 et 2023 :

<i>En K€</i>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>Variation en K€</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Fonds initial</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	-	Fonds d'établissement d'IPECA PREVOYANCE
Réserve de réconciliation vision Bilan social	204 565	210 079	5 514	L'ensemble des Fonds propres (hors fonds d'établissement) et résultats du 31/12/2022 d'IPECA PREVOYANCE provenant de l'accumulation des résultats antérieurs
<b>Fonds propres bilan social</b>	<b>205 479</b>	<b>210 994</b>	<b>5 514</b>	
Impact des retraitements dû au passage Bilan social vers Solvabilité 2 sur la réserve de réconciliation	2 634	9 587	6 953	Impact des retraitements du passage de la norme comptable à la norme prudentielle : passage des actifs à la valeur de marché, du calcul des provisions en Meilleure estimation; de l'impôt différé passif
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>208 113</b>	<b>220 581</b>	<b>12 468</b>	

Le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels (Solvabilité 2) s'explique par les plus ou moins-values latentes et le calcul en Meilleure estimation (Best estimate) des provisions techniques brutes et cédées aux réassureurs.

Entre les exercices 2022 et 2023, les fonds propres du bilan social augmentent du résultat net comptable de 5 514 K€.

Les fonds propres prudentiels augmentent quant à eux de 12 468 K€, principalement du fait de l'augmentation des fonds propres du bilan social et de la baisse des moins-values sur les placements financiers.

Il est à noter que les fonds propres prudentiels sont plus volatiles que les fonds propres du bilan social, essentiellement du fait de la prise en compte de l'actif en valeur de marché dans le bilan prudentiel.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles, le Capital de solvabilité requis (SCR) et le Minimum de capital requis (MCR) s'établissent comme suit :

	en K€		Evolution 2023 / 2022	
	2022	2023	K€	%
<b>Fonds Propres</b>	<b>208 113</b>	<b>220 581</b>	<b>12 468</b>	<b>6,0%</b>
<b>SCR</b>	<b>74 460</b>	<b>84 438</b>	<b>9 978</b>	<b>13,4%</b>
<b>Ratio de couverture</b>	<b>279%</b>	<b>261%</b>		<b>-18 points</b>
<b>MCR</b>	<b>27 006</b>	<b>28 267</b>	<b>1 260</b>	<b>4,7%</b>
<b>Ratio de couverture MCR</b>	<b>742%</b>	<b>752%</b>		<b>10 points</b>

IPECA PREVOYANCE dispose d'un ratio de solvabilité de **261 %** en 2023 et d'un niveau de fonds propres de **220 581 K€** en augmentation entre 2022 et 2023 de 12 468 K€, soit de +6,0 %.

### E.2.1. Détail par risques du SCR 2022

Sont présentées ci-dessous les valeurs du SCR de base et des SCR par risques :

- brut : hors effets de diversification et d'absorption par les Future Discretionary Benefits ("FDB")<sup>1</sup>,
- net : après intégration des effets de diversification et d'absorption par les provisions.

Les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé. Cette répartition est classique pour une institution de prévoyance sur le marché français. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de souscription vie.

<sup>1</sup> Les Future Discretionary Benefits dits "FDB" sont composés des réserves contractuelles (ou comptes de participation aux excédents) et des provisions des revalorisations discrétionnaires

**Montants en K€**

SCR	
<b>84 438</b>	

Risque opérationnel	
<b>8 643</b>	

BSCR	
Brut	<b>net</b>
93 025	<b>75 795</b>

Risque de marché		Risque de souscription santé		Risque de contrepartie		Risque de souscription vie	
brut	<b>net</b>	brut	<b>Net</b>	brut	<b>net</b>	brut	<b>net</b>
52 740	<b>47 583</b>	47 886	<b>45 086</b>	18 239	<b>7 033</b>	14 434	<b>0</b>

## E.2.2. Evolution de la composition du SCR entre 2022 et 2023

Entre fin 2022 et fin 2023, les SCR nets ont évolué comme suit :

	en K€	2022	2023	Evolution 2023 / 2022	
				K€	%
Effet diversification		-23 231	-23 907	-676	2,9%
SCR marché		40 749	47 583	6 834	16,8%
SCR santé		38 106	45 086	6 980	18,3%
SCR vie		0	0	0	-
SCR contrepartie		11 068	7 033	-4 035	-36,5%
SCR Opérationnel		7 769	8 643	874	11,3%

La hausse du SCR global est principalement attribuable à :

- l'évolution des marchés financiers en 2023, marquée par une hausse du marché des actions, entraînant une hausse du SCR actions (+35%),
- l'augmentation des provisions en Best Estimate et des cotisations, en lien avec l'accroissement des engagements, entraînant une augmentation du SCR Santé.

La baisse du SCR contrepartie découle de l'annulation des créances sur l'immeuble d'exploitation lors de la réévaluation du bilan au S2, sans impact notable sur le ratio de couverture, étant donné que cette révision diminue la réserve de réconciliation.

### **E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

IPECA PREVOYANCE n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

### **E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

IPECA PREVOYANCE n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Sur l'exercice 2022, IPECA PREVOYANCE a respecté les exigences de capital de solvabilité requis (SCR) et de capital minimum requis (MCR).

De plus, les stress-tests menés à l'occasion des derniers exercices EIRS ont démontré que l'Institution est à même de faire face à des événements même très lourds combinant chocs d'actifs et de sinistralité.

### **E.6. Autres informations**

Les principales informations sont indiquées dans les sections ci-dessus.

# F. Annexes

## F.1. Principaux états réglementaire QRT

S.02.01.01 : Bilan

S.05.01.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.12.01.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie

S.23.01.01 : Fonds propres

S.25.01.01 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

S.28.02.01 : Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie



## S.02.01.01 (1)

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	- €
Actifs d'impôts différés	R0040	8 077 088 €
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 666 305 €
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	372 580 174 €
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	4 325 568 €
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	4 325 568 €
Obligations	R0130	101 437 927 €
Obligations d'État	R0140	2 300 353 €
Obligations d'entreprise	R0150	99 137 574 €
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	266 816 679 €
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	- €
Avances sur police	R0240	- €
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	190 877 455 €
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	85 128 264 €
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	85 128 264 €
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	105 749 191 €
Santé similaire à la vie	R0320	59 679 134 €
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	46 070 058 €
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	71 589 216 €
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	65 203 589 €
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 221 438 €
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 547 661 €
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	70 544 740 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 927 456 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>802 235 121 €</b>

## S.02.01.01 (2)

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	193 235 461 €
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	- €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	- €
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	193 235 461 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	179 129 961 €
Marge de risque	R0590	14 105 500 €
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	215 866 261 €
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	114 355 909 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	113 869 451 €
Marge de risque	R0640	486 458 €
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	101 510 352 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	100 431 912 €
Marge de risque	R0680	1 078 440 €
Provisions techniques UC et indexés	R0690	- €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	- €
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	898 754 €
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	47 200 067 €
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	- €
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	62 539 015 €
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	43 815 546 €
Autres dettes (hors assurance)	R0840	17 893 079 €
Passifs subordonnés	R0850	- €
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	- €
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	205 860 €
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>581 654 042 €</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>220 581 079 €</b>

## S.05.01.01 (1)

### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non vie	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu		
	C0010	C0020		
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	173 080 927 €	26 594 898 €	199 675 824 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	6 773 664 €	2 289 070 €	9 062 734 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			- €
Part des réassureurs	R0140	80 819 999 €	15 522 431 €	96 342 429 €
Net	R0200	99 034 592 €	13 361 537 €	112 396 129 €
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	173 080 927 €	26 594 898 €	199 675 824 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 773 664 €	2 289 070 €	9 062 734 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			- €
Part des réassureurs	R0240	80 819 999 €	15 522 431 €	96 342 429 €
Net	R0300	99 034 592 €	13 361 537 €	112 396 129 €
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	164 297 227 €	12 247 912 €	176 545 139 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 357 613 €	4 175 487 €	10 533 100 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			- €
Part des réassureurs	R0340	76 824 934 €	14 712 295 €	91 537 229 €
Net	R0400	93 829 906 €	1 711 104 €	95 541 010 €
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	4 726 549 €	12 526 015 €	7 799 466 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	172 €	380 €	552 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			- €
Part des réassureurs	R0440	2 966 459 €	404 144 €	2 562 316 €
Net	R0500	7 692 836 €	12 930 539 €	5 237 703 €
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	15 505 194 €	332 232 €	15 837 426 €
<b>Total des dépenses</b>	R1300			15 837 426 €

## S.05.01.01 (2)

### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Vie	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	- €	22 814 €	- €	30 085 256 €	24 647 448 €	- €	1 847 537 €	2 927 370 €	59 530 425 €
Part des réassureurs	R1420	- €	- €	- €	17 303 640 €	14 517 765 €	- €	- €	- €	31 821 405 €
Net	R1500	- €	22 814 €	- €	12 781 616 €	10 129 683 €	- €	1 847 537 €	2 927 370 €	27 709 020 €
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	- €	22 814 €	- €	30 085 256 €	24 647 448 €	- €	1 847 537 €	2 927 370 €	59 530 425 €
Part des réassureurs	R1520	- €	- €	- €	17 303 640 €	14 517 765 €	- €	- €	- €	31 821 405 €
Net	R1600	- €	22 814 €	- €	12 781 616 €	10 129 683 €	- €	1 847 537 €	2 927 370 €	27 709 020 €
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	- €	16 205 €	- €	18 379 009 €	14 641 902 €	- €	3 070 663 €	1 944 138 €	38 051 917 €
Part des réassureurs	R1620	- €	- €	- €	10 418 838 €	8 064 299 €	- 22 814 €	22 814 €	- 22 814 €	18 414 693 €
Net	R1700	- €	16 205 €	- €	7 960 171 €	6 577 603 €	22 814 €	3 093 477 €	1 966 952 €	19 637 224 €
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	- €	8 458 €	- €	9 230 907 €	- 2 004 306 €	- €	70 434 €	830 193 €	8 135 686 €
Part des réassureurs	R1720	- €	- €	- €	6 552 647 €	- 1 141 873 €	- €	- €	- €	5 410 774 €
Net	R1800	- €	8 458 €	- €	2 678 260 €	- 862 433 €	- €	70 434 €	830 193 €	2 724 912 €
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	- €	128 €	- €	1 382 687 €	- 322 314 €	22 814 €	119 838 €	148 387 €	1 351 540 €
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									1 351 540 €
<b>Montant total des rachats</b>	R2700		- €		- €	- €		- €	- €	- €

# S.12.01.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie				Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Accepté réassurance				Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		C0030	C0040	C0070	C0080		C0090	C0100	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indésirée et en unités de compte					Autres assurances vie
Provisions techniques calculées comme un tout	RO010														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RO020														
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque															
Meilleure estimation															
Meilleure estimation brute	RO030	381 486 €		90 266 491 €		- €	9 783 935 €			9 783 935 €		100 431 912 €	101 114 940 €	10 754 511 €	113 869 451 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO040	7 805 €		46 095 373 €		- €						46 087 568 €	59 714 713 €	- €	59 714 713 €
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finale) avant ajustement pour pertes probables	RO050	7 805 €		46 095 373 €		- €						46 087 568 €	59 714 713 €	- €	59 714 713 €
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	RO060	- €				- €						- €			- €
Montants recouvrables au titre de la réassurance finale avant ajustement pour pertes probables	RO070	- €				- €						- €			- €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO080	- €		46 070 058 €		- €						46 070 058 €	59 679 134 €		59 679 134 €
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale	RO090	381 486 €		44 196 434 €		- €	9 783 935 €					54 361 855 €	43 435 806 €	10 754 511 €	54 900 517 €
Marge de risque	RO100	- €		523 546 €		- €	454 798 €			454 798 €		1 078 400 €	480 458 €	- €	486 558 €
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques															
Provisions techniques calculées comme un tout	RO110														
Meilleure estimation	RO120														
Marge de risque	RO130														
Provisions techniques - Total	RO200	381 486 €	90 890 137 €				10 238 729 €					101 510 352 €	103 601 398 €	10 754 511 €	114 355 909 €
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale	RO210	381 486 €	44 820 080 €				10 238 729 €					55 440 295 €	43 922 264 €	10 754 511 €	54 676 775 €
Meilleure estimation des produits avec option de rachat	RO220														
Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie															
Solde de trésorerie	RO230		117 785 017 €												
Provisions garanties et discrétionnaires futures	RO240	349 700 €					11 296 251 €					129 431 403 €	101 293 842 €	11 875 787 €	113 169 629 €
Provisions discrétionnaires futures	RO250	106 508 €					108 074 €					1 566 €			3 525 552 €
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	RO260	10 804 €		5 830 613 €			111 847 €					5 933 264 €	3 437 056 €	80 296 €	
Entrées de trésorerie	RO270		2 684 €	34 872 228 €			2 577 380 €					37 452 292 €	466 610 €	1 656 626 €	2 123 286 €
Autres entrées de trésorerie	RO280														
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	RO290														
Valeur de rachat	RO300														
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	RO310														
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	RO320	381 486 €	90 890 137 €				10 238 729 €					101 510 352 €	103 601 398 €	10 754 511 €	114 355 909 €
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	RO330														
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	RO340	381 486 €	90 890 137 €				10 238 729 €					101 510 352 €	103 601 398 €	10 754 511 €	114 355 909 €
Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur	RO350														
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires	RO360	381 486 €	90 890 137 €				10 238 729 €					101 510 352 €	103 601 398 €	10 754 511 €	114 355 909 €

## S.17.01.01

### Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Provisions pour primes</b>				
Brut – total	R0060	6 841 298 €	867 490 €	7 708 788 €
Brut – assurance directe	R0070	6 887 068 €	1 705 277 €	5 181 791 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	- 45 770 €	2 572 767 €	2 526 997 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090			- €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0100	4 436 449 €	982 713 €	3 453 736 €
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0110	4 436 449 €	982 713 €	3 453 736 €
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120			- €
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130			- €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	4 434 187 €	981 988 €	3 452 200 €
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 407 111 €	1 849 477 €	4 256 588 €
<b>Provisions pour sinistres</b>				
Brut – total	R0160	57 389 679 €	114 031 494 €	171 421 173 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	22 967 788 €	58 708 276 €	81 676 064 €
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	34 421 891 €	55 323 218 €	89 745 109 €
Total meilleure estimation – brut	R0260	64 230 977 €	114 898 984 €	179 129 961 €
Total meilleure estimation – net	R0270	36 829 002 €	57 172 695 €	94 001 697 €
Marge de risque	R0280	7 229 684 €	6 875 816 €	14 105 500 €
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	- €	- €	- €
Meilleure estimation	R0300	- €	- €	- €
Marge de risque	R0310	- €	- €	- €
<b>Provisions techniques – Total</b>				
Provisions techniques – Total	R0320	71 460 661 €	121 774 799 €	193 235 461 €
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	27 401 975 €	57 726 288 €	85 128 264 €
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	44 058 686 €	64 048 511 €	108 107 197 €

## S.23.01.01 (1)

### Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	- €				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	- €				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	914 694 €	914 694 €			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	- €				
Fonds excédentaires	R0070	- €				
Actions de préférence	R0090	- €				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	- €				
Réserve de réconciliation	R0130	211 589 297 €	211 589 297 €			
Passifs subordonnés	R0140	- €		- €	- €	- €
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	8 077 088 €				8 077 088 €
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	- €				- €
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	- €				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>220 581 079 €</b>	<b>212 503 991 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>8 077 088 €</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	- €			- €	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	- €				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	- €				- €
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	- €				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	- €				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	- €				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	- €				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	- €				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	- €				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>- €</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	220 581 079 €	212 503 991 €	- €	- €	8 077 088 €
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	212 503 991 €	212 503 991 €	- €	- €	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	220 581 079 €	212 503 991 €	- €	- €	8 077 088 €
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	212 503 991 €	212 503 991 €	- €	- €	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>84 438 203 €</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>28 266 507 €</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>261%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>752%</b>				

## S.23.01.01 (2)

### Fonds propres

Réserve de réconciliation		
		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actifs sur passif	R0700	220 581 079 €
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	- €
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	- €
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 991 782 €
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	- €
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>211 589 297 €</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	6 133 234 €
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	- 4 256 588 €
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 876 645 €</b>



## S.25.01.01

### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base		
		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	47 583 138 €
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 032 645 €
Risque de souscription en vie	R0030	- €
Risque de souscription en santé	R0040	45 085 781 €
Risque de souscription en non-vie	R0050	
Diversification	R0060	- 23 906 736 €
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>75 794 829 €</b>

Calcul du capital de solvabilité requis		
		Valeur
		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des RFF/MAP	R0120	
Risque opérationnel	R0130	8 643 374 €
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 17 230 351 €
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- €
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2009/111/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>84 438 203 €</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	84 438 203 €
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

## S.28.02.01 (1)

### Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Composantes MCR		Composantes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	14 915 890 €	- €

Informations complémentaires		Informations complémentaires			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	36 829 002 €	98 228 811 €		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	57 172 695 €	12 688 826 €		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	6 174 390 €	7 176 227 €

## S.28.02.01 (2)

### Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Total du capital sous risque des engagements d'assurance et de réassurance vie		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			381 486 €	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			110 520 €	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	54 190 317 €		53 869 848 €	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		7 194 847 656 €		8 623 702 885 €

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	28 266 507 €
Capital de solvabilité requis	R0310	84 438 203 €
Plafond du MCR	R0320	37 997 191 €
Plancher du MCR	R0330	21 109 551 €
MCR combiné	R0340	28 266 507 €
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 000 €
Minimum de capital requis	R0400	28 266 507 €

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	21 090 280 €	7 176 227 €
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	63 001 253 €	21 436 950 €
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	28 350 564 €	9 646 627 €
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	15 750 313 €	5 359 237 €
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	21 090 280 €	7 176 227 €
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000 €	3 700 000 €
Montant notionnel du MCR	R0560	21 090 280 €	7 176 227 €

# IPECA

**IPECA PRÉVOYANCE**  
5 rue Paul Barruel / 75740 Paris cedex 15

[ipeca.fr](https://ipeca.fr)

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest - CS 92459 - Paris cedex 09.